

Protection des mineurs : le Pape recommande une « conversion intégrale »

Dans un message adressé aux participants de l'Assemblée plénière de la Commission pontificale pour la protection des mineurs, qui se déroule du 24 au 28 mars 2025 à Rome, le Pape François encourage les membres à continuer à faire grandir le « filet de sécurité dans l'Église » construit depuis une dizaine d'années par la Commission. Il invite à demander à Dieu d'être préservé de « la tentation de classer le chagrin au lieu de le guérir ».

En octobre 2024, le premier rapport de la Commission pontificale pour la protection des mineurs était publié présentant un audit des initiatives mises en œuvre par les Églises locales, les congrégations religieuses et les pratiques de la Curie.

Instituée par le Pape François en mars 2014, la Commission pontificale pour la protection des mineurs est réunie du 24 au 28 mars pour la première Assemblée plénière de l'année 2025. À cette occasion, le Pape François a remercié les membres de la Commission pour leur « précieux service » qui représente « de l'oxygène pour les Églises locales et les communautés religieuses ».

Vers une conversion intégrale

Signé depuis l'hôpital Gemelli où il était hospitalisé jusqu'au dimanche 23 mars, le message du Saint-Père souligne la dimension « prophétique » du travail de la Commission présidée par le cardinal américain Seán O'Malley. « La prévention des abus n'est pas une couverture à étendre sur les urgences, mais l'un des fondements sur lesquels construire des communautés fidèles à l'Évangile », poursuit le message.

Pour François, le travail de la Commission « ne se réduit pas à des protocoles à appliquer, mais promeut des garanties ». La plus importante de ces garanties étant que « chaque enfant, chaque personne vulnérable, trouve un environnement sûr dans la communauté ecclésiale »: pour le Souverain pontife, « c'est le moteur de ce qui devrait être pour nous une conversion intégrale ».

Trois engagements

Le Saint-Père demande aux membres de la Commission trois engagements. D'abord de développer la collaboration avec les dicastères de la Curie romaine. Ensuite d'écouter les victimes « avec l'oreille du cœur », comme le Bon samaritain, « afin que chaque témoignage trouve non pas des archives à compiler, mais des entrailles de miséricorde d'où renaître ».

Enfin, afin que « la protection devienne un langage universel », le Pape encourage à travailler avec les structures extra-ecclésiales, comme les autorités civiles ou des associations.

« Un grand filet de sécurité dans l'Église »

Mais le Pape tourne son regard vers l'avenir et encourage à « aller de l'avant ». La Commission a fait grandir un « filet de sécurité dans l'Église », souligne François, enjoignant chaque membre à « être des sentinelles qui veillent pendant que le monde dort ».

Le Souverain pontife conclut en demandant l'aide de l'Esprit Saint afin de ne pas subir « la tentation de classer le chagrin au lieu de le guérir ».

** Article publié sur Vatican News. Par : Jean-Benoît Harel. Photo : Vatican Media.*